

Compte-rendu conseil municipal du 12 avril 2017

Date de convocation : 06/04/17

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois d'avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - BOUCHER - PERROCHEAU - DELAGE - SARDIN - BUNA - PESTRE

ETAIENT ABSENTS : Mmes M. MOREAU - DUPUY-LUCE - JACQUELIN - CHAPT

Mme MOREAU donne pouvoir à Mme MANIERE.

Mme JACQUELIN donne pouvoir à M. PERROCHEAU.

Mme DUPUY-LUCE donne pouvoir à Mme NEBOUT.

Nombre total de conseillers : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers absents : 4

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
 - Affectation des résultats 2016
 - Vote des taux d'imposition 2017
 - Vote des budgets primitifs 2017 : assainissement, chaufferie bois, lotissement du Petit Mairat et commune
 - Suppression et création d'un poste d'adjoint technique territorial
 - Transfert pouvoir de police spéciale au Président de la Cdc Charente-Limousine
 - Indemnités du Trésorier
 - Désignation délégué et suppléant du Syndicat Bonnieure Tardoire Bandiat
 - Questions diverses
-
- **Approbation du précédent compte-rendu :**

Vote Pour : 9 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Affectation des résultats 2016 des différents budgets :**

- **Commune :**

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	174 821,09 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	390 548,75 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016 (A+B)	565 369,84 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	- 97 687,09 €
---	---------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
5 637,20 €	0	0

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	- 103 324,29 €
---	----------------

Il est précisé que les reports à nouveau de fonctionnement (002) et d'investissement (001), ne prennent pas en compte la décision modificative du 24/11/2016, correspondant aux écritures de clôtures des comptes du SIVM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- d'affecter au compte 1068, couverture des besoins de financement de la section d'investissement, la somme de : 103 324,29 €,
- et d'affecter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de 462 045,55 €.

Nombre de suffrages exprimés : 10 - Pour : 10

- **Assainissement**

➤ **Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2016 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	9 574,64 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	-5 440,35 €
Résultat fonctionnement cumulé au 31/12/2016 (A+B)	+ 4 134,29 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	+ 96 446.36 €
---	---------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
0	0	0

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0,00 €
--	--------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- d'affecter, en recettes de fonctionnement, au compte 002, la somme de 4 134,29 €.

Nombre de suffrages exprimés : 10 - Pour : 10

- o **Chaufferie bois**

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	1 447.23 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	3 859.60 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016 (A+B)	5 306.83 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-1 629.97 €
---	-------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
0,00 €	0	0

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	1 629.97 €
--	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- d'affecter au compte 1068, couverture des besoins de financement de la section d'investissement, la somme de : 1 629,97 €,
- et d'affecter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de 3 676,86 €.

Nombre de suffrages exprimés : 10 - Pour : 10

o **Lotissement**

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	73.03 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	-73.03 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016 (A+B)	0.00 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	42 673.09 €
---	-------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
0,00 €	0	0

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0,00 €
---	--------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- d'affecter au compte 1068 couverture des besoins de financement de la section d'investissement la somme de : 0 €,

Nombre de suffrages exprimés : 10 - Pour : 10

➤ **Vote des taux d'imposition :**

Monsieur le Maire explique que les bases sur lesquelles sont calculés les impôts, sont en légère hausse cette année. Il précise que les taux sont constants depuis plusieurs années. Il propose donc aux membres du conseil de ne pas augmenter les taux cette année encore. De plus, au vue du transfert de plusieurs compétences vers la CdC de Charente-Limousine, il sera peut-être demandé aux communes, à terme, de diminuer ces taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les taux d'impositions suivants :

- Taxe habitation : 18.67 %
- Taxe foncière (bâti) : 27.84 %
- Taxe foncière (non bâti) : 104.15 %
- C.F.E. : 26.62 %

Une délibération sera prise.

➤ **Budgets primitifs 2017 :**

○ **Assainissement**

Monsieur le Maire explique que la compétence assainissement deviendra intercommunale prochainement, il faut néanmoins prévoir des travaux pour rénover certaines parties du réseau.

Il présente le budget suivant :

Fonctionnement dépenses en €		Fonctionnement recettes en €	
011 - Charges à caractères générales	13 834,29	002 - Résultat reporté	4 134,29
65 - Autres charges de gestion courante	1 700,00	70 - Ventes produits fabriqués	31 500,00
66 - Charges financières	7 600,00	74 - Subventions d'exploitation	18 000,00
68 - Dot Amortist, dépréciation, provisions	33 000,00	77 - Produits exceptionnelles	2 500,00
TOTAL	56 134,29	TOTAL	56 134,29

Investissement dépenses en €		Investissement recettes en €	
300 - Op d'équipement, trx réseau asst	119 446,36	001 - Excédent reporté	96 446,36
16 - Emprunts et dettes	7 500,00	28 - Amortissement des immos	33 000,00
040 - Opération d'ordre / subv d'équipt	2 500,00		
TOTAL	129 446,36	TOTAL	129 446,36

○ **Chaufferie Bois**

L'emprunt de la chaufferie se termine en 2018, il reste donc 2 annuités. Il est expliqué que les usagers sont facturés en fonction de leur consommation au kw/heure et au m2.

Le budget est présenté aux membres du Conseil comme suit :

Fonctionnement dépenses en €		Fonctionnement recettes en €	
011 - Charges à caractères générales	63 566,86	002 - Résultat reporté	3 676,86
023 - Virmt à la section d'investissement	2 194,00	70 - Ventes produits fabriqués	71 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	77 - Produits exceptionnelles	16 709,00
66 - Charges financières	1 100,00		
68 - Dot Amortist, dépréciation, provisions	25 015,00		
TOTAL	91 885,86	TOTAL	91 885,86

Investissement dépenses en €		Investissement recettes en €	
13 - Subv d'investissement	16 709,00	021 - Virmt section d'exploitation	2 194,00
16 - Emprunts et dettes	10 500,00	28 - Amortissement des immos	25 015,00
001 - Solde négatif reporté	1 629,97	1068 - Autres réserves	1 629,97
TOTAL	28 838,97	TOTAL	28 838,97

○ **Lotissement**

Le Maire explique que le seul mouvement de ce budget est le remboursement de l'emprunt, le terrain restant est toujours en vente au prix de 12 € le m2.

Le budget est le suivant :

Fonctionnement dépenses en €		Fonctionnement recettes en €	
011 - Charges à caractères générales	10,00	71 - Production stockée	35 000,00
71 - Production stckée	35 000,00	75 - Autres produits gest courante	10,00
TOTAL	35 010,00	TOTAL	35 010,00

Investissement dépenses en €		Investissement recettes en €	
16 - Emprunts et dettes	42 673,09	040 3355 - op d'ordre, travaux	35 000,00
040 3555 - terrains aménagés	35 000,00	001 - Solde positif reporté	42 673,09
TOTAL	77 673,09	TOTAL	77 673,09

o **Commune**

Avant de présenter le Budget Primitif, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions :

- Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été expliqué que la Communauté de communes souhaitait rendre les compétences de la piscine et du gymnase à la commune de Montemboeuf. Le Maire explique que ces compétences, avant d'être communautaires, appartenaient au SIVM, il n'est donc pas possible qu'elles reviennent à la commune. La CdC garde cette compétence et s'est engagée à ouvrir la piscine pour les mois de juillet et août.
- Le village de vacances reste à la Communauté de Communes, mais c'est la mairie qui est en charge des réservations et de l'entretien au quotidien. Il devient nécessaire d'engager des travaux dans certains gîtes. Pour le moment, la CdC ne s'engage pas dans un projet de travaux de gros oeuvre.
- Il est prévu au budget une somme pour la réfection du mur de la chapelle.
- Une réflexion est en cours pour la réfection de la place de la Mairie, des réunions ont eu lieu avec l'Agence Technique Départementale de la Charente et l'Etablissement Public Foncier.

Le Maire et le premier Adjoint présentent les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES en €		FONCTIONNEMENT RECETTES en €	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	226 100,00	002 EXC ANTÉRIEUR REPORTE	462 045,55
012 CHARGES DE PERSONNEL	234 200,00	013- ATTENUATION CHARGES	20 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	7 500,00	73 IMPOTS ET TAXES	303 535,00
023 VIREMENT de la sect fct A LA SECT. D'INV.	406 354,29	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	303 416,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 305,26	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	12 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	192 151,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	17 500,00		
6875 PROVISIONS	12 000,00		
73 * IMPOTS ET TAXES (FNGIR)	1 886,00		
TOTAL Fonctionnement dépenses	1 104 996,55	TOTAL Fonctionnement recettes	1 104 996,55

INVESTISSEMENT DEPENSES en €	RAR	Prévu	INVESTISSEMENT RECETTES en €	
001 DEF ANTERIEUR REPORTE		97 687,09	021 VIREMENT DE SECTION FONCT	406 354,29
16 EMPRUNTS ET DETTES		29 730,00	040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 305,26
28-271 FDAC 2016		48 000,00	10 DOTATIONS FONDS DIVERS	113 324,29
280 TRAVAUX VOIRIE	3 600,00	65 000,00	27 AUTRES IMMO	3 900,00
242-2157 SIGNALÉTIQUE		7 000,00	332 PONT PUYGORAND	6 528,00
283 REMISE AUX NORMES C.C.		10 000,00	TOTAL Investissement recettes	537 411,84
287 MATERIEL CENTRE CULTUREL		8 000,00		
288 DEFENSE INCENDIE		1 000,00		
299 AMENAGEMENT LOCAL TECHNIQUE		16 000,00		
300 AIRE DE JEUX		10 000,00		
305 MAISON CHAMBONNAUD		30 000,00		
315 ACCES HANDICAPE		1 000,00		
316 MATERIEL SERVICE TECHNIQUE		45 000,00		
321 CHAUFF C CULTUREL	2 037,20			
324 TRAVAUX POSTE		35 000,00		
325 GUIRLANDES NOEL		2 000,00		
326 EMBELLISSEMENT BOURG		4 000,00		
334 CHAPELLE		26 000,00		
337 EQUIPEMENTS BIBLI		500,00		
340 REVERBERES SOLAIRES		1 000,00		
341 AMENAGEMENT CENTRE-BOURG		44 857,55		
342 NUMEROTATION VILLAGES		10 000,00		
345 AMENAGEMENT PLATEFORME		35 000,00		
346 RESERVE EAU PETIT MAIRAT		5 000,00		
TOTAL Investissement dépenses		537 411,84		

Le Maire, avant de voter le budget, propose de délibérer sur le montant des subventions versées aux associations de la commune. Les montants proposés sont les suivants :

Anciens combattants	300
Chasse	300
Foot	1000
GIDON	100
CCLPHM	1000
Ted16	250
Chambre des metiers	301
Bibliothèque	3000
Détente et Loisirs	450
CRCATB	150
ALPE Parents élèves coll	100
Croix-rouge	100

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

M. le Maire ne prend pas part au vote, le Conseil, avec 9 voix pour, vote le tableau des subventions ci-dessus.

Il convient également de délibérer pour la provision du litige qui est inscrite au budget.

Monsieur le Premier Adjoint propose :

- de provisionner la somme de 12 000 € en vue de l'issue du procès en cours au Conseil des Prud'hommes ;
- et d'approvisionner l'article 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » du Budget Primitif 2017 de la commune.

Le conseil Municipal, avec 9 voix pour, adopte la proposition.

Monsieur le Maire, après avoir rejoint la salle du Conseil, propose également de délibérer pour régulariser des amortissements de frais d'étude (concernant la station-service et les frais de géomètre pour les chemins de randonnées) datant de 2013 et 2014. A la demande du nouveau trésorier, le Maire propose d'inscrire les crédits suivant au budget :

Dépenses de Fonctionnement :	- 042/6811 : 7 305.26 €
Recettes d'Investissement :	- 040/2802 : 2 422.26 €
	- 040/28031 : 4 883.00 €

Les membres du Conseil Municipal, adoptent cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les quatre budgets : assainissement, chaufferie, lotissement et commune. Les budgets sont votés par chapitre.

Après avoir délibéré des différents budgets présentés, avec 10 voix pour, le Conseil Municipal approuve les budgets.

Les délibérations nécessaires seront prises.

➤ **Suppression et création d'un poste d'adjoint technique territorial**

Suite au départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la fin du mois de février, le Maire explique que l'agent recruté en CDD pour son remplacement, a accepté d'être nommé stagiaire au sein de la collectivité.

Il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 21H hebdomadaires, au service technique,
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet, à raison de 21H hebdomadaires, au service technique à compter du 15 mai 2017.

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, le Conseil accepte ces modifications.

➤ **Transferts de pouvoir de police du Maire**

La Communauté de Communes de Charente Limousine a envoyé en mairie un courrier proposant au Maire d'accepter ou de refuser le transfert de certains pouvoirs de police spéciale relevant du Maire vers la CdC.

Monsieur le Maire propose :

- de s'opposer au transfert du pouvoir de police en matière de stationnement de résidences mobiles des gens du voyage et d'habitat insalubre (édifices menaçants ruines)
- de se prononcer favorablement au transfert de pouvoir de police de l'assainissement non collectif, déjà géré par le SPANC au sein de la CdC.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers acceptent ces propositions.

➤ **Indemnités du Trésorier**

Suite à la fermeture de la trésorerie de Chasseneuil, M. BOMMELAER Régis a été nommé trésorier à Roumazières. Il convient donc de décider de l'indemnité qui lui sera versée.

Le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrête interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à BOMMELAER Régis, receveur municipal,
- de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

Une délibération sera prise.

➤ **Désignation des délégués titulaire et suppléant au syndicat de Bonnieure Bandiat Tardoire**

Monsieur le Maire expose qu'en tant que collectivité membre du nouveau syndicat Bonnieure Bandiat Tardoire, ancien SIAHB, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant.

Avec 13 voix pour, Le Conseil désigne :

- SARDIN Didier, délégué titulaire,
- BOUCHER Séverine, déléguée suppléante.

Séance levée à 23h30

Le Maire,
TRAPATEAU Jean-Marie



